S-22

Second Session, Thirty-seventh Parliament, 51-52 Elizabeth II, 2002-2003

Deuxième session, trente-septième législature, 51-52 Elizabeth II, 2002-2003

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-22

PROJET DE LOI S-22

An Act respecting America Day	oi instituant la Journée de l'Amérique		
First reading, September 16, 2003	Première lecture le 16 septembre 2003		

THE HONOURABLE SENATOR GRAFSTEIN

L'HONORABLE SÉNATEUR GRAFSTEIN

2nd Session, 37th Parliament, 51-52 Elizabeth II, 2002–2003

2^e session, 37^e législature, 51-52 Elizabeth II, 2002-2003

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-22

PROJET DE LOI S-22

An Act respecting America Day

Loi instituant la Journée de l'Amérique

Preamble

WHEREAS the surprise attack on innocent lives from all corners of the globe and representing all religions, in New York City on September 11, 2001, changed the history of the United States, Canada and the 5 world:

AND WHEREAS Canadians lives were among those lost;

AND WHEREAS it is essential to ensure that history does not repeat itself; 10

AND WHEREAS it is fitting to commemorate September 11 as a day of remembrance and reflection, on which to consider our commons values and differences;

NOW THEREFORE, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Attendu:

Préambule

que l'attaque surprise perpétrée à New York le 11 septembre 2001 a fait des victimes innocentes provenant de tous les coins du monde et représentant toutes les 5 religions, et a marqué un tournant historique pour les États-Unis, le Canada et le reste du monde;

que des Canadiens comptent parmi les victimes de cette attaque;

qu'il est primordial de faire en sorte que de tels événements ne se reproduisent plus jamais;

qu'il convient de commémorer le 11 septembre pour se rappeler ces événements 15 et réfléchir sur nos valeurs communes et nos différences;

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte : 2

TITRE ABRÉGÉ

Short title

1. This Act may be cited as the *America* 20 *Day Act*.

1. Loi sur la Journée de l'Amérique.

Titre abrégé

America Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the 11th day of September shall be known under the name of "America Day".

2. Le 11 septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée de l'Amérique ».

Journée de l'Amérique

Published under authority of the Senate of Canada

Publié avec l'autorisation du Sénat du Canada